EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 4

FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT / COURNON - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jérôme GODARD, Chantal MERCIER-COURTY, Roger GIRARD et Nicole BARBIN ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Monsieur Alain MARTINET

À l'initiative historique de la création en 1949 d'une foire-exposition à Clermont-Ferrand, la Ville de Clermont-Ferrand n'a cessé depuis cette date, malgré son transfert à Cournon d'Auvergne puis désormais à la Grande Halle d'Auvergne, d'être un acteur actif et impliqué à l'organisation de l'événement commercial et festif du Massif Central, comptant au nombre des dix premières foires de France.

Dans son appellation contemporaine de « Foire internationale de Clermont-Ferrand/Cournon », la manifestation, dont le rayonnement interrégional ne cesse de croître, contribue notablement à l'attractivité métropolitaine de Clermont-Ferrand et de son tissu entrepreneurial.

En conséquence et compte tenu de l'intérêt réciproque de l'association Foire internationale de Clermont-Cournon et de la Ville de Clermont-Ferrand à développer le rayonnement de cet événement, il vous est proposé de reconduire la convention de partenariat liant la Ville et l'Association Foire internationale de Clermont-Cournon selon les modalités suivantes :

- la Ville met à disposition de l'Association « Foire internationale de Clermont-Cournon » un concours logistique pour l'installation , la maintenance et le démontage de sonorisations supplémentaires sur les espaces extérieurs et chapiteaux de la Grande Halle, ainsi que ses supports de communication pour la campagne de promotion de la Foire, le tout étant évalué à 58 860 €,

- l'Association « Foire internationale de Clermont-Cournon » mettra à disposition de la Ville un emplacement de 90 m² dans l'espace institutionnel, 5100 billets d'entrée, 800 cartons d'invitation pour l'inauguration, 70 cartes « privilège » et l'insertion du logo de la Ville sur tout ses supports de communication, le tout évalué à 53 210 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer sur ces bases la convention jointe pour une durée de 3 ans et à effectuer toutes actes nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1er juillet 2011

L'Adjointe,

Manuela FERREIRA DE SOUSA

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND
ET LA FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT-COURNON

(Projet)

Préambule

À l'initiative historique de la création en 1949 d'une foire-exposition à Clermont-Ferrand, la Ville de Clermont-Ferrand n'a cessé depuis cette date, malgré son transfert à Cournon d'Auvergne puis désormais à la Grande Halle d'Auvergne, d'être un acteur actif et impliqué à l'organisation de l'événement commercial et festif du Massif Central, comptant au nombre des dix premières foires de France.

Dans son appellation contemporaine de « Foire internationale de Clermont-Ferrand/Cournon », la manifestation dont le rayonnement interrégional ne cesse de croître contribue notablement à l'attractivité métropolitaine de Clermont-Ferrand et de son tissu entrepreneurial.

En sa qualité de partenaire historique, la Ville de Clermont-Ferrand n'a cessé de participer au succès et à la performance organisationnelle de l'événement par des mises à disposition conséquentes - en termes de logistique et d'information/communication - notamment dont la nature (mais non l'ampleur) a varié en fonction de l'évolution de la manifestation, de son contexte et des performances attendues.

En conséquence et compte tenu de l'intérêt réciproque de l'association Foire internationale de Clermont-Cournon et de la Ville de Clermont-Ferrand à développer le rayonnement de cet événement, la présente convention définit leurs participations respectives à sa réalisation, entre les sous-signés :

- l'association Foire internationale de Clermont-Cournon, représentée par son président, Jean-Pierre Barreyre, habilité à engager l'association de par son élection en assemblée générale en date du 20 avril 2011.
- la Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son sénateur-maire, Serge Godard, habilité à ce faire par la délibération du conseil municipal en date du .

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Participation de l'association « Foire internationale de Clermont-Ferrand Cournon »

Pour ce temps fort de sa communication institutionnelle de rentrée que représente pour la Ville de Clermont-Ferrand la Foire internationale de Clermont-Cournon, l'association mettra à la disposition de la Ville de Clermont-Ferrand :

► un emplacement 90 m² dans l'espace « Institutionnels et Grandes entreprises » en position centrale à la proximité immédiate des portes d'entrée principales (cf. schéma d'implantation en Annexe I), valorisation : 12 510,00 € ht (15 560 € TTC), selon le tarif en vigueur pour la Foire 2011

► 5 100 billets d'entrée pour ses opérations de relations publiques, valorisation : 7 650,00 € ht, selon le tarif en vigueur pour la Foire 2011

► 800 invitations à l'inauguration

► 70 « cartes privilège »

► Présence du logo de la ville sur l'ensemble des supports de communication (affichage 4 x 3, insertions presse, dépliants…), estimation valorisation : entre 25 000,00 € et 30 000,00 € en tenant compte d'une part des achats d'espaces (affichage et presse) et des diffusions, selon le plan média pour la Foire 2011 :

- L'affichage (plus de 650 panneaux : 4 x 3 m, 1,20 x 1,60 m, arrières de bus :
 - Réseaux Avenir 4 x 3 m sur l'agglomération de Clermont : 201 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Riom : 15 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Issoire : 11 faces
 - Réseaux Avenir 4 x 3 m, Guéret : 11 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Montluçon : 21 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Vichy : 20 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Millau : 19 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Tulle : 12 faces
 - Réseaux Avenir 4 x 3 m, le Puy-en-Velay : 20 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Brive : 30 faces
 - Réseau Decaux Senior Privilège sur Clermont : 35 faces
 - Réseau Decaux, Moulins : 20 faces
 - Réseaux Decaux, Aurillac : 20 faces
 - Réseau Decaux Ville de Clermont : 80 faces
 - Réseau Abris bus Conseil général du Puy-de-Dôme : 60 faces
 - Arrières bus l'agglomération de Clermont : 89 faces

- Les annonces dans la presse régionale, locale et gratuite (plus d'une trentaine) :
 - TV magazine (186 000 exemplaires, diffusion Auvergne), parution dimanche 28 août 2011, couverture et première page de l'encarté
 - Version Femina (200 000 exemplaires, diffusion Auvergne, Limousin, Indre, Cher, Nièvre), parution dimanche 4 septembre 2011, sur-couverture
 - La Montagne : « leader 2 » bas de 1ère page et Top 1, zone Auvergne (9 insertions)
 - Info Puy-de-Dôme, Allier
 - Demain Clermont
 - Le Semeur Hebdo
 - Insertions dans la presse spécialisée (ex : l'Agenda, Zap, Form'Actuel le magazine du CE Michelin…).
- Le dépliant de présentation de la Foire, diffusion à 60 000 exemplaires, diffusion chez les partenaires et marketing direct
- Le site internet www.foire-de-clermont.com (106 600 pages vues en septembre 2010)

Article 2 : Participation de la Ville de Clermont-Ferrand

À l'occasion de la Foire exposition de Clermont-Ferrand, la Ville de Clermont-Ferrand apportera :

► un concours logistique pour l'installation, la maintenance et le démontage de sonorisations supplémentaires sur les espaces extérieurs et chapiteaux du Parc des expositions de la Grande Halle d'Auvergne.

Une série d'interventions dont les modalités sont détaillées en Annexe II et valorisées à hauteur de 37 360 € (valeur 2010).

► Un concours en terme de communication et d'information comprenant :

- l'organisation d'une conférence de presse de lancement, suivie d'un cocktail à l'Hôtel de Ville au mois de mai
- la mobilisation de tous les supports du parc municipal d'affichage Decaux : mobiliers Senior et Mupi, panneaux électroniques, fléchage directionnel
- des rédactionnels réguliers dans le magazine municipal Demain Clermont-Ferrand à partir du mois de mai
- des reportages sur TV8 Clermont-Ferrand
- la mobilisation rédactionnelle et vidéo de son site Internet : www.clermont-ferrand.fr
- la mobilisation rédactionnelle de ses supports de communication interne : Citéflash et Intranet auprès des 3 000 agents municipaux

Un concours de communication valorisé à hauteur de 21 500 € et portant au total la participation de la Ville à 58 860 €.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans pour l'organisation des foires de 2011 à 2013. Elle prendra fin au plus tard le 31 décembre 2013. Chaque année, la Ville de Clermont-Ferrand actualisera la valeur financière de ses concours logistiques et de communication, au plus tard le 31 décembre, par voie d'avenant à la présente convention. La Foire Internationale de Clermont-Cournon procédera de la même façon concernant les mises à disposition qu'elle effectue.

Par ailleurs, des réunions de mise au point opérationnelle se tiendront en amont de la Foire. Une rencontre en aval de la Foire permettra de dresser un bilan chaque année.

Pour l'association Foire internationale de Clermont-Cournon

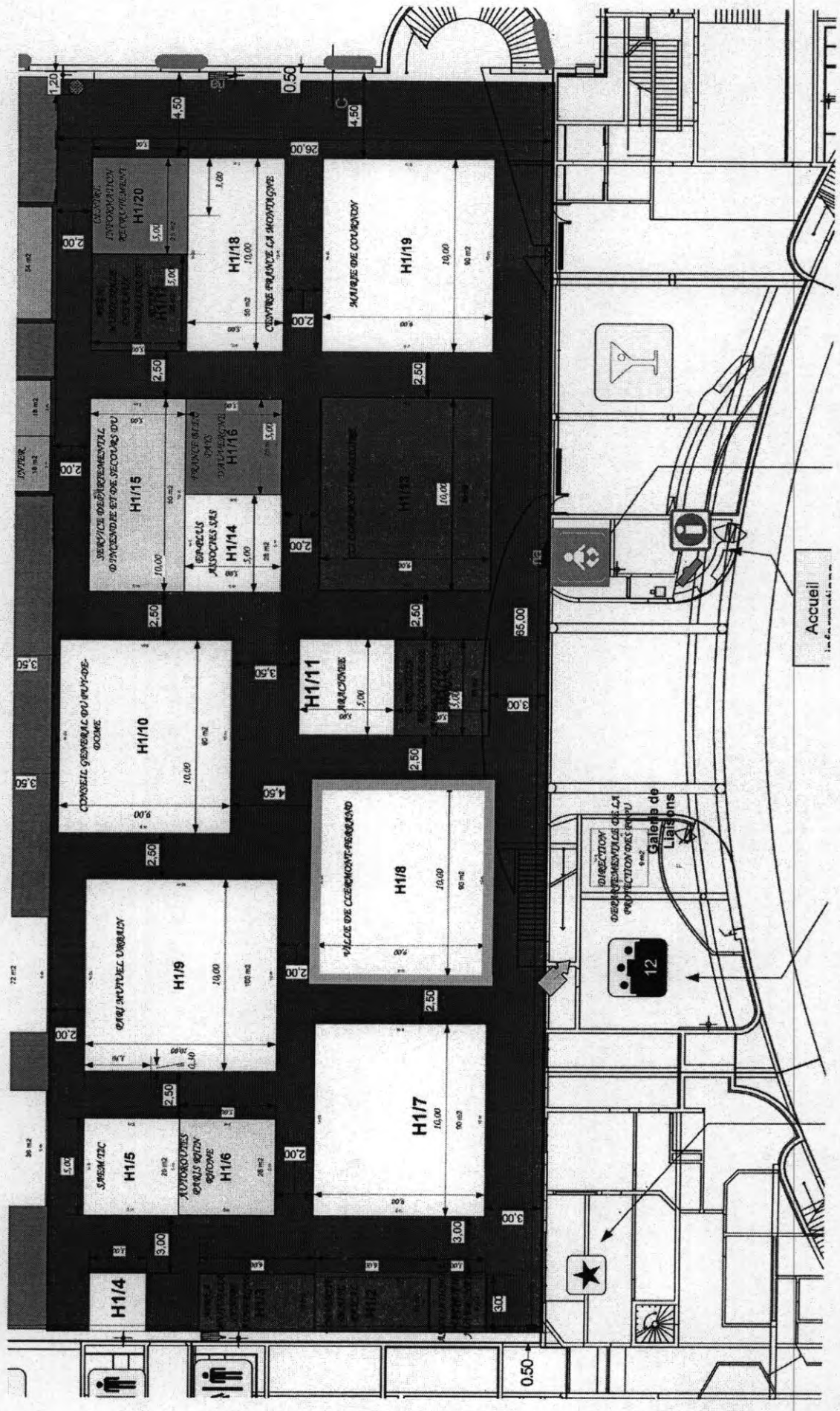
Le Président, Jean-Pierre BARREYRE

Pour la Ville de Clermont-Ferrand
Le Sénateur-Maire de Clermont-Ferrand

Serge GODARD

ANNEXE 1

CONVENTION VILLE DE CLERMONT-FERRAND/FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT-COURNON



CONVENTION VILLE DE CLERMONT-FERRAND/FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT-COURNON

CONCOURS LOGISTIQUES

1 - INTERVENTIONS TECHNIQUES

En complément de la sonorisation existante dans les bâtiments du Parc des expositions de la Grande Halle d'Auvergne, des sonorisations supplémentaires seront installées par la Ville de Clermont-Ferrand dans les parties extérieures de la Grande Halle :

- **au nord du hall 1 :**
 - une zone extérieure de 100 m x 250 m environ (40 haut-parleurs)
 - un hall n°2 de toile de 250 m x 40 m (40 haut-parleurs)

- **au sud du hall 1 :**
 - une zone extérieure de 100 m x 250 m environ (40 haut-parleurs)
 - un hall n°3 de toile de 250 m x 40 m (40 haut-parleurs)

- **à l'ouest du hall 1 :**
 - la place située devant la galerie de liaison (10 haut-parleurs) à l'entrée principale de la foire.

Les missions suivantes seront assurées :

- Branchement des amplificateurs de la Ville de Clermont-Ferrand sur les baies de sonorisation, situées de chaque côté du hall 1 (des interventions sous la responsabilité et le contrôle du directeur technique du Parc des expositions).

- Connexion de la modulation du studio d'animation sur les diverses sonorisations (toujours sous le contrôle du directeur technique du Parc des expositions).

- Installation d'un insert téléphonique servant aux appels urgents, utilisé uniquement par le Commissionnaire général de la Foire de Clermont-Cournon ou le chargé de sécurité (sous contrôle du commissariat de la foire).

- Prise de connaissance du logiciel de fonctionnement des matrices pilotant les baies de sonorisation.

Ces sonorisations serviront à diffuser des messages sonores d'intérêt général et d'ordre commercial, de recherche de personnes, de messages d'évacuation du site par le public, dans l'hypothèse d'incidents urgents (sur ordre du Commissaire général ou du chargé de sécurité).

Réserves :

Le passage des câbles souterrains sera effectué la semaine précédant le montage des lignes aériennes.

Pendant la manifestation, le commissariat général pourra solliciter le personnel présent de la Ville de Clermont-Ferrand, pour effectuer diverses prestations de sonorisation sur les stands des partenaires institutionnels de la foire (prise de paroles d'une ou plusieurs personnalités).

2 - MOYENS FOURNIS PAR LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

A - Montage et démontage :

Le travail consiste à monter et démonter les lignes aériennes (7000 m) ; fixer et déposer les haut-parleurs (170 HP)/

Cela qui implique :

- En moyens matériels :

Deux nacelles mobiles : une, sur véhicule, motorisée avec un chauffeur ; une seconde, légère, pour se déplacer sur les parquets des halls 2 et 3.

Un véhicule de type « Master » pour le transport des agents et des divers matériels

- En moyens humains :

Pour le montage : 4 agents pendant 19 jours

Pour le démontage : 4 agents pendant 6 jours

B - Surveillance :

La surveillance sera assurée, tous les jours, pendant toute la durée de la foire :

- le jour de l'inauguration, à raison de 4 agents de 8 h à 13 h ; 1 agent de 13 h à 20 h
- les 9 jours suivants, avec 1 agent de 8h15 à 12h15 et de 13h à 16h ; 1 agent de 9h à 12h et de 13h à 20h.
- les 9 jours suivants avec 1 agent de 9h à 18h, 1 agent de 13h à 21h excepté le jour de la nocturne 1 agent de 9h à 19h plus 1 agent de 13h à 22h

3 - MOYENS FOURNIS PAR LA FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT-COURNON

La Foire internationale de Clermont-Cournon fournira tous les mâts et lestages supplémentaires, en nombre suffisant, concernant les installations de câblages aériens et autorisera également toutes accroches et réalisations techniques sur les mâts d'éclairages existants.

4 - ASSURANCES - GARDIENNAGE

La Foire internationale de Clermont-Cournon fera son affaire de toutes les polices d'assurance à souscrire pour le matériel de la Ville de Clermont-Ferrand

Elle fera également son affaire du gardiennage des installations de la Ville de Clermont-Ferrand sur toute la période (montage/manifestation/démontage).
La Foire internationale de Clermont-Cournon s'engage à faire procéder, à ses frais, à tout contrôle des installations et matériel de la Ville de Clermont-Ferrand par un organisme agréé que pourrait solliciter la commission de sécurité.